



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-PT

Date : 4 septembre 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Devant : M. le Juge O-Gon Kwon, Président

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 4 septembre 2009

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA COMPOSITION DE LA
CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

Le Bureau du Procureur :

M. Alan Tieger
M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff

L'Accusé :

Radovan Karadžić

NOUS, O-GON KWON, Président de la Chambre de première instance III du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'Ordonnance attribuant une affaire à une nouvelle Chambre de première instance, rendue le 21 août 2008, par laquelle le Président du Tribunal a attribué à la Chambre de première instance III l'affaire *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, n° IT-95-5/18-I, dont était initialement saisie la Chambre de première instance I,

VU la composition des Chambres de première instance du Tribunal, exposée dans le document IT/266 du 2 septembre 2009, dans lequel le Juge Howard Morrison a été nommé à la Chambre de première instance III, le Juge Christoph Flügge, affecté à la Chambre de première instance II et nous-même, à la Chambre de première instance III,

VU l'ordonnance désignant des juges *ad litem* pour connaître d'une affaire dont est saisie une Chambre de première instance (*Order Assigning Ad Litem Judges to a Case before a Trial Chamber*), rendue le 4 septembre 2009, par laquelle les Juges Melville Baird et Flavia Lattanzi ont été nommés à la Chambre de première instance III pour les besoins de l'affaire *Karadžić*,

VU les articles 12 et 14 7) du Statut du Tribunal,

VU les impératifs du Tribunal tenant à la gestion des procès et à l'attribution des affaires,

ORDONNONS que dans l'affaire *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, la Chambre de première instance se compose comme suit :

M. le Juge O-Gon Kwon, Président et juge de la mise en état

M. le Juge Howard Morrison

M. le Juge Melville Baird

M^{me} le Juge Flavia Lattanzi, juge de réserve

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre de
première instance

/signé/

O-Gon Kwon

Le 4 septembre 2009

La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]